



CCRE
CEMR

L'Europe
locale & régionale

Analyse des jumelages en Europe

Cartographier les jumelages de demain



Résumé	3
Introduction	4
1. Jumelage: situation actuelle	8
2. L'avenir des jumelages	16
Conclusions	26
Recommandations du CCRE	27



Remerciements

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) tient à exprimer ses sincères remerciements aux 36 associations de gouvernements locaux et régionaux et aux 279 collectivités territoriales qui ont répondu à l'enquête.

Editeur: **Conseil des Communes et Régions d'Europe** (CCRE)

Auteurs: **Vincent Furlan**, Conseiller pour la Recherche et les Etudes, et **Martin Revault**, Attaché auprès du Secrétaire Général en charge des Jumelages, avec le soutien de **Lilian Madureira Teles**, stagiaire au CCRE.

Rédacteurs en chef: **Fabrizio Rossi**, Secrétaire Général du CCRE, et **Durmish Guri**, Directeur des Ressources externes et de la Stratégie de la connaissance du CCRE.

Rédaction: **Penny Yim-Barbieri**

Traduction en français: **Domenica Pistoia**

Tous droits réservés. Ce matériel est protégé par des droits d'auteur mais peut être reproduit, par quelque moyen que ce soit, uniquement à des fins non commerciales ou éducatives, à condition que la source soit mentionnée et qu'une autorisation formelle soit obtenue. Toute copie dans d'autres circonstances ou utilisation dans d'autres publications doit faire l'objet d'une autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur.

Clause de non-responsabilité : Les analyses, résultats et recommandations présentés dans cette étude sont ceux du CCRE. Ils ne reflètent pas nécessairement la position officielle des gouvernements locaux ou régionaux, de leurs associations ou des institutions multilatérales dont les études de cas sont présentées ici.

Résumé

- Le présent rapport fait état de la **perception, des défis et des attentes** concernant les jumelages du point de vue des collectivités territoriales et de leurs associations représentatives.
- Le CCRE a mené une enquête et a reçu 315 réponses de 27 pays européens, **principalement des petites et très petites zones urbaines** que l'on tend à négliger.
- Le rapport révèle que les **expériences de jumelage ne se limitent pas à leur conception traditionnelle** (ancrée dans les échanges culturels). Les gouvernements locaux et leurs associations ont montré leur intérêt pour le **jumelage en tant qu'outil permettant de développer des projets communs et partager des expériences afin d'améliorer leurs propres activités**.
- Malgré cet intérêt, les collectivités territoriales et leurs associations représentatives se heurtent souvent à **trois principaux défis**: le manque de capacité financière, la pénurie de ressources humaines et le manque de connaissances et d'expérience. Elles ont exprimé le **besoin d'être soutenues** pour réaliser leurs ambitions.

Introduction

En Europe, les jumelages sont depuis longtemps associés aux échanges culturels entre gouvernements locaux et régionaux. Depuis sa création en 1951, le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) promeut les jumelages comme un pont permettant de relier les communautés et de transcender les frontières, en favorisant la compréhension mutuelle et la collaboration.

Aujourd'hui, le champ d'application des jumelages s'étend bien au-delà des simples échanges culturels et englobe de nombreuses activités de plus grande envergure. Ces nouvelles formes de jumelage comprennent l'échange de bonnes pratiques et le développement conjoint d'activités concrètes entre les partenaires, afin de relever les défis spécifiques auxquels sont confrontées les collectivités territoriales.

Conscient de la nature mouvante des jumelages, le CCRE a produit le présent rapport sur la base de son étude sur les utilisations, attentes et besoins actuels des jumelages parmi les collectivités territoriales et leurs associations représentatives.

La première partie du présent rapport est consacrée à une vue d'ensemble des jumelages tels qu'ils existent actuellement: quel rôle jouent les jumelages et comment ils sont utilisés, mais aussi les défis de mise en œuvre auxquels sont confrontées les collectivités territoriales lorsqu'elles essaient d'atteindre leurs objectifs en matière de jumelage. Dans la seconde partie, l'accent est mis sur l'avenir des jumelages: les préférences, les besoins et les attentes des collectivités territoriales et de leurs associations représentatives.



Méthodologie

Les données de cette étude ont été recueillies par le biais d'une enquête¹ menée au cours du troisième trimestre 2023. L'enquête a été divisée en six sections et diffusée auprès des associations de gouvernements locaux et régionaux (AGLR) pour être ensuite partagée à leurs membres (GLR). Il convient de garder à l'esprit que les conclusions de ce rapport englobent à la fois les perspectives des AGLR et celles des GLR.

L'enquête a été réalisée à l'aide de la plateforme Survey Sparrow. En plus de répondre à d'autres demandes, ce logiciel a été sélectionné pour sa capacité à offrir aux utilisateurs un accès multilingue, fournissant aux associations nationales et aux autorités locales une interface leur permettant de soumettre des réponses dans leur propre langue. L'outil a également permis à l'équipe du CCRE de consulter les réponses en anglais via une traduction automatique.

Les résultats recueillis dans cette étude sont basés sur les réponses reçues entre le 24 juillet et le 6 octobre 2023. Seules les réponses complètes ont été prises en compte aux fins d'analyse et de rédaction du rapport.

¹ Enquête du CCRE sur les jumelages (2023).

Acronymes

CCRE	Conseil des Communes et Régions d'Europe
CERV	Programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs»
CE	Commission européenne
UE	Union européenne
GLR	Gouvernements locaux et régionaux / Collectivités territoriales
AGLR	Association de gouvernements locaux et régionaux / Associations de collectivités territoriales
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques

Définitions

Le CCRE définit le jumelage comme un accord formel, illimité dans le temps, entre au moins deux gouvernements infranationaux qui s'engagent à développer des activités conjointes impliquant leurs communautés.

Taille des zones urbaines

Aux fins du présent rapport, nous avons utilisé la classification des zones urbaines telle que définie par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).² Selon l'OCDE, la classification de la population urbaine par taille de ville est déterminée par la densité de la population et les modes de déplacement. Les zones urbaines des pays de l'OCDE sont classées comme suit:

- Les grandes régions métropolitaines, lorsque leur population atteint 1.5 million d'habitants ou plus;
- Les zones métropolitaines, lorsque leur population est comprise entre 500 000 et 1.5 million d'habitants;
- Les zones urbaines moyennes, lorsque leur population est comprise entre 200 000 et 500 000 habitants; et
- Les petites zones urbaines, lorsque leur population est comprise entre 50 000 et 200 000 habitants.

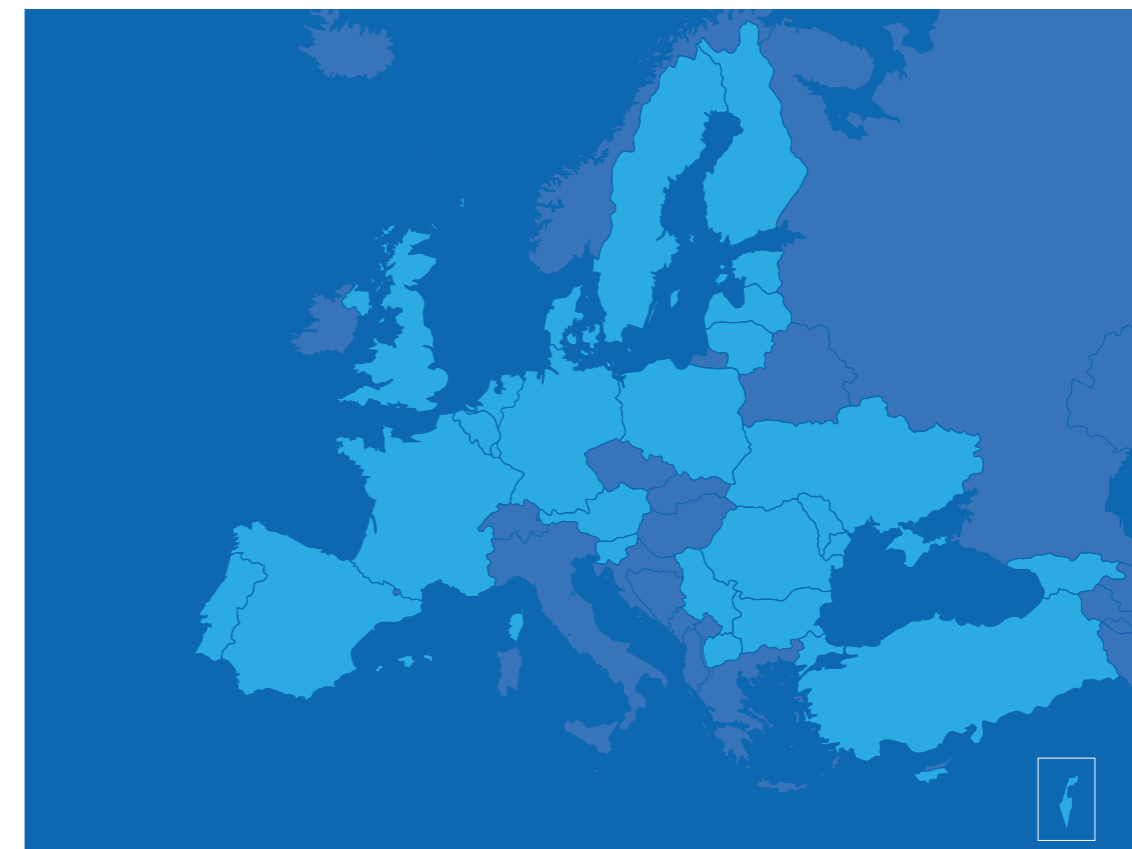
La définition de l'OCDE ne couvrant pas les zones dont la population est inférieure à 50 000 habitants, le CCRE a créé une autre catégorie, celle des «très petites zones urbaines», qui sera utilisée dans le présent rapport.

Champ d'application géographique

Le CCRE a reçu 315 réponses de 27 pays européens (voir l'illustration 1 ci-dessous). Parmi ces réponses, 36 provenaient d'associations de collectivités locales et régionales couvrant 24 pays, tandis que les 279 autres provenaient de collectivités locales représentant 18 pays. Dans l'ensemble, les réponses reçues proviennent de collectivités locales et d'associations d'Autriche, de Belgique, de Bulgarie, de Chypre, du Danemark, d'Estonie, de Finlande, de France, de Géorgie, d'Allemagne, d'Israël, de Lettonie, de Lituanie, du Luxembourg, de Moldavie, des Pays-Bas, de Macédoine du Nord, de Pologne, du Portugal, de Roumanie, de Serbie, de Slovénie, d'Espagne, de Suède, de Türkiye, d'Ukraine et du Royaume Uni.

² Source: OCDE (2023).

Illustration 1. Pays représentés dans l'enquête



Profil des répondants

Au total, 60 % des villes et régions ayant répondu à l'enquête peuvent être classées dans la catégorie des très petites zones de moins de 50 000 habitants (voir le Tableau 1 ci-dessous), et près de 90 % sont considérées comme des très petites ou des petites zones urbaines. **Cela souligne le fait que l'étendue de l'enquête va bien au-delà des grandes villes et des villes moyennes. Elle est donc idéale pour donner un aperçu de la perception, des défis et des attentes des jumelages dans les zones rurales et éloignées, ainsi que pour mettre en lumière les activités des très petites communautés qui sont trop souvent négligées.**

Tableau 1. Taille de la population des collectivités locales représentées dans l'enquête

Taille de la zone	Nombre d'habitants	Nombre de GLR
Très petites zones	Inférieur à 50 000	165
Petites zones urbaines	De 50 000 à 200 000	81
Zones urbaines moyennes	De 200 000 à 500 000	17
Zones métropolitaines	De 500 000 à 1 500 000	7
Grandes régions métropolitaines	Plus de 1 500 000	5
Total		275

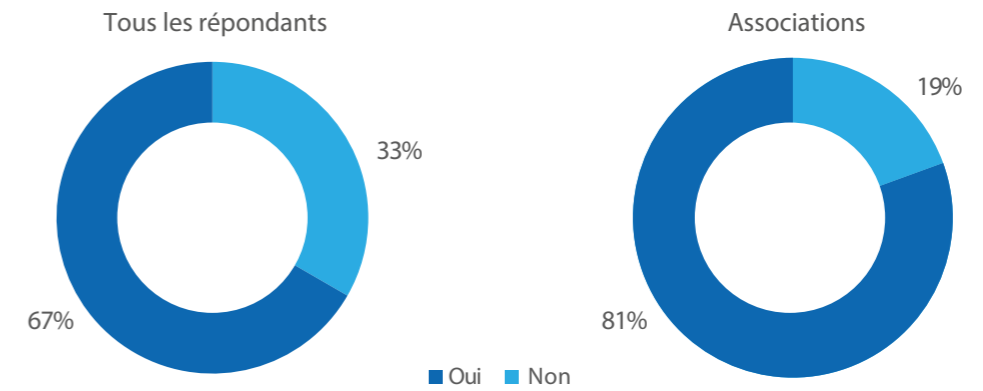
1. Jumelage: situation actuelle

Participation actuelle et utilisation des jumelages

L'enquête visait à déterminer l'étendue de l'implication récente ou actuelle des répondants dans des actions liées aux jumelages. L'analyse des résultats montre que **plus de deux tiers des personnes interrogées ont participé à des actions de jumelage au cours des deux dernières années**. Ce pourcentage passe à **plus de 80 % si l'on considère uniquement les associations nationales**.

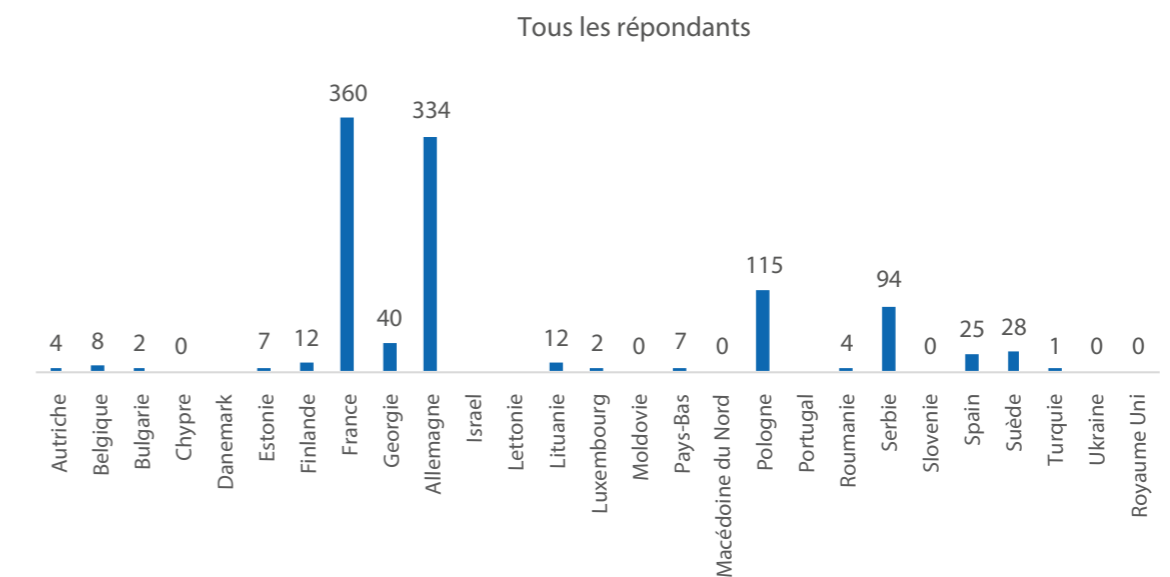


Illustration 2: Répartition des réponses à la question «Avez-vous participé à un jumelage au cours des deux dernières années?» entre la totalité des réponses et uniquement celles des AGLR



Une analyse des engagements des répondants en matière de jumelage au cours des deux dernières années donne un aperçu du degré d'implication variable des pays dans les différentes régions européennes (voir l'illustration 3 ci-dessous). Cette constatation met également en évidence le fait que tant les pays d'Europe de l'Ouest que ceux de l'Europe de l'Est sont intéressés par les activités liées aux jumelages.

Illustration 3. Répartition des réponses à la question «Avez-vous participé à un jumelage au cours des deux dernières années?»



En examinant le degré d'implication dans ces activités, **86 % des répondants ont pris part à 10 initiatives de jumelage ou moins** au cours des deux dernières années. Les trois activités principales étaient les suivantes:

- Mener à bien des activités conjointes avec le partenaire de jumelage (~ 50 %) ;
- Plaidoyer pour promouvoir les jumelages dans leur région ou leur pays (~ 30 %) ;
- Faire de la veille sur la mise en œuvre des jumelages dans leur territoire (~ 30 %).

L'une des principales conclusions qui ressort de ce sondage est la manière dont les répondants ont utilisé les jumelages. **Près de 50 % ont indiqué que l'objectif premier était d'établir des liens culturels entre les villes, ce qui est généralement considéré comme l'objectif traditionnel des jumelages.** En outre, **plus de la moitié des personnes interrogées ont fait état d'une utilisation «pratique» des jumelages visant à développer des réseaux durables.** Cela inclut l'organisation d'ateliers, de conférences, d'activités de formation, ainsi que le développement de projets communs.

Lorsque l'on regarde de plus près les deux types de répondants, une dichotomie apparaît entre les associations et les collectivités territoriales en ce qui concerne le type d'activités développées, comme le montre le Tableau 2 ci-dessous. Alors que les GLR semblent se concentrer davantage (près de 50 %) sur la création d'activités conjointes avec leurs partenaires de jumelage, les AGLR semblent cibler un éventail plus large d'activités.

Tableau 2. Répartition des types d'activités dans lesquelles les personnes interrogées ont été impliquées, classées par GLR et par AGLR

	Type d'activité de jumelage développée							
	Plaidoyer pour promouvoir les jumelages dans la région ou le pays	Identification d'un partenaire de jumelage potentiel	Contact direct du partenaire de jumelage ciblé pour établir la relation	Recevoir et statuer sur la demande d'une ville	Impliquer les citoyens et la communauté une fois le jumelage mis en place	Créer des activités communes avec le partenaire de jumelage	Établir un partenariat, tel qu'un consortium, pour participer à des appels d'offres	Suivre la mise en œuvre des jumelages dans vos territoires
GLR	25 %	21 %	25 %	17 %	22 %	48 %	10 %	27 %
AGLR	61 %	64 %	42 %	28 %	22 %	44 %	17 %	44 %
Total des répondants impliqués dans l'activité	91	82	84	57	69	151	35	91

Cette approche diversifiée et proactive des jumelages, où les liens culturels s'entremêlent avec une coopération structurée et un développement de réseau durable, indique une **tendance prometteuse pour l'avenir des initiatives de jumelage. Elle met en évidence leur potentiel pour des collaborations internationales solides et significatives**, capables de relever des défis majeurs. Cette analyse est étayée par les réponses des répondants concernant leur **intérêt pour le développement d'activités de jumelage** (voir l'illustration 4 ci-dessous).

Illustration 4. Perception et intérêt pour le développement des jumelages: «En ce qui concerne les activités énumérées dans la question précédente, dans l'ensemble, comment décririez-vous l'intérêt de votre organisation pour ces activités?»

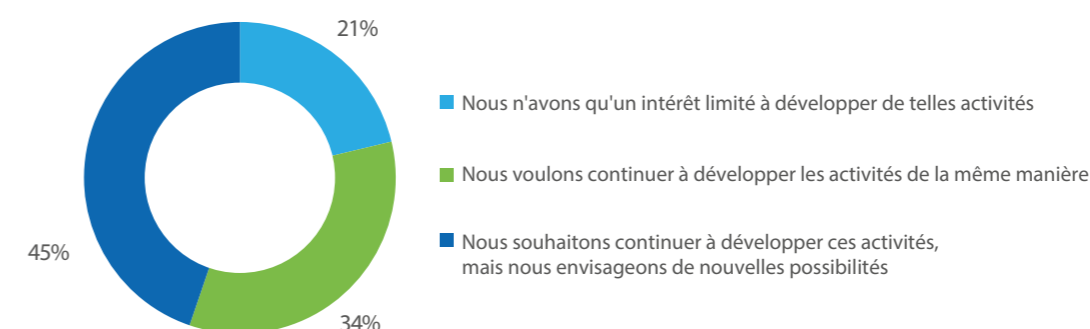


Tableau 3. Intérêt pour le développement d'activités de jumelage, par pays

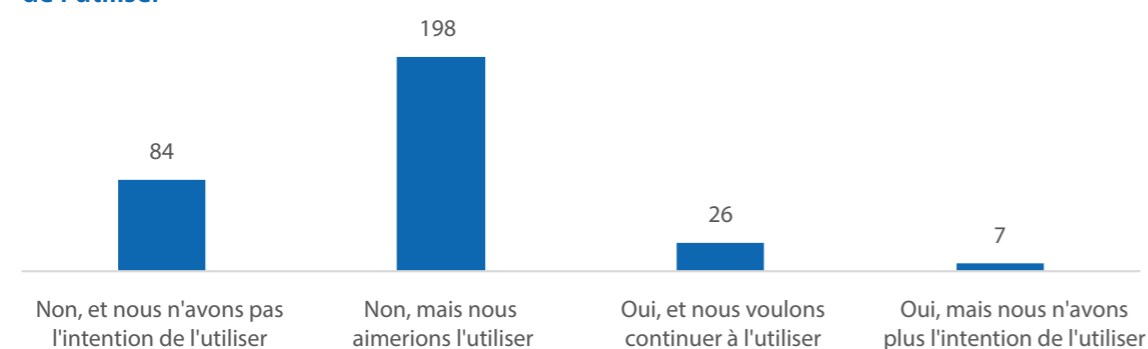
Pays	Intérêt pour le développement d'activités de jumelage		
	Total des répondants intéressés à développer davantage les activités de jumelage	«Nous voulons continuer à développer des activités de la même manière»	«Nous aimerions continuer à développer ces activités, mais nous envisageons de nouvelles possibilités»
Serbie	49	20	29
Allemagne	43	24	19
Géorgie	35	10	25
France	33	19	14
Espagne	19	6	13
Pologne	18	7	11
Roumanie	8	2	6
Estonie	5	2	3
Lituanie	5	2	3
Türkiye	5	2	3
Belgique	4	1	3
Chypre	4	1	3
Royaume-Uni	4	2	2
Finlande	3	1	2
Suède	3	2	1
Bulgarie	2	1	1
Luxembourg	2	2	0
Pays-Bas	2	2	0
Israël	1	0	1
Lettonie	1	1	0
Moldavie	1	0	1
Ukraine	1	0	1

Utilisation de la plate-forme de jumelage

En novembre 2008, le CCRE a lancé une plateforme multilingue (disponible en 24 langues) consacrée aux jumelages. Le site³ a pour but de faciliter l'échange d'informations et d'aider les collectivités territoriales européennes à trouver des partenaires de jumelage en fonction de leur profil et de leurs préférences.

Ces dernières années, le niveau d'activité de la plateforme a chuté. Le rapport a donc utilisé l'enquête en ligne pour évaluer les connaissances et la volonté des répondants d'utiliser un tel outil à l'avenir. Comme le montre l'illustration 7, la plupart des répondants (90 %) ignoraient l'existence de cet outil.

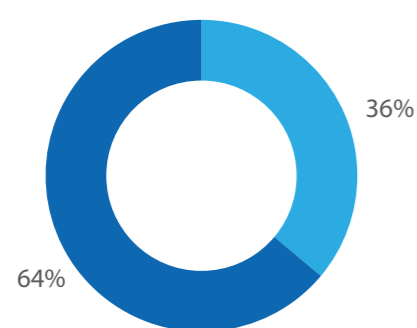
Illustration 7. Évaluation de la connaissance de la plateforme twinning.org et de la volonté de l'utiliser



Bien que de nombreux répondants aient indiqué ne pas être au courant de l'existence de la plateforme de jumelage du CCRE, 70 % d'entre eux ont fait part de leur intérêt à l'utiliser (voir Illustration 8).

Illustration 8. Évaluation de la volonté d'utiliser la plateforme twinning.org, à la fois parmi les associations (à gauche) et les gouvernements locaux (à droite)

Volonté d'utiliser la plateforme twinning.org (parmi les AGLR)



Volonté d'utiliser la plateforme twinning.org (parmi les GLR)

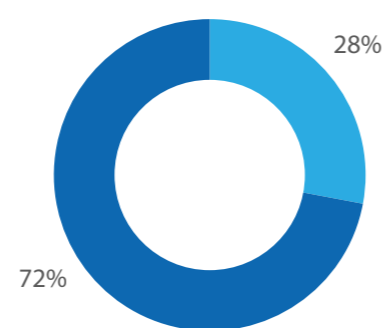


Illustration 9. Volonté d'utilisation de la plateforme twinning.org parmi les personnes interrogées, en fonction de leur connaissance de l'outil

En ce qui concerne les utilisateurs potentiels de la plateforme, la plupart des répondants (89 %) ont indiqué que les villes et les municipalités devraient être autorisées à introduire des demandes. Selon 44 % des AGLR ayant répondu à l'enquête, les régions constituent un autre groupe de parties prenantes à considérer. Environ 30 % des répondants estiment que les comtés/départements et les autres organisations de la société civile devraient également pouvoir présenter des demandes.

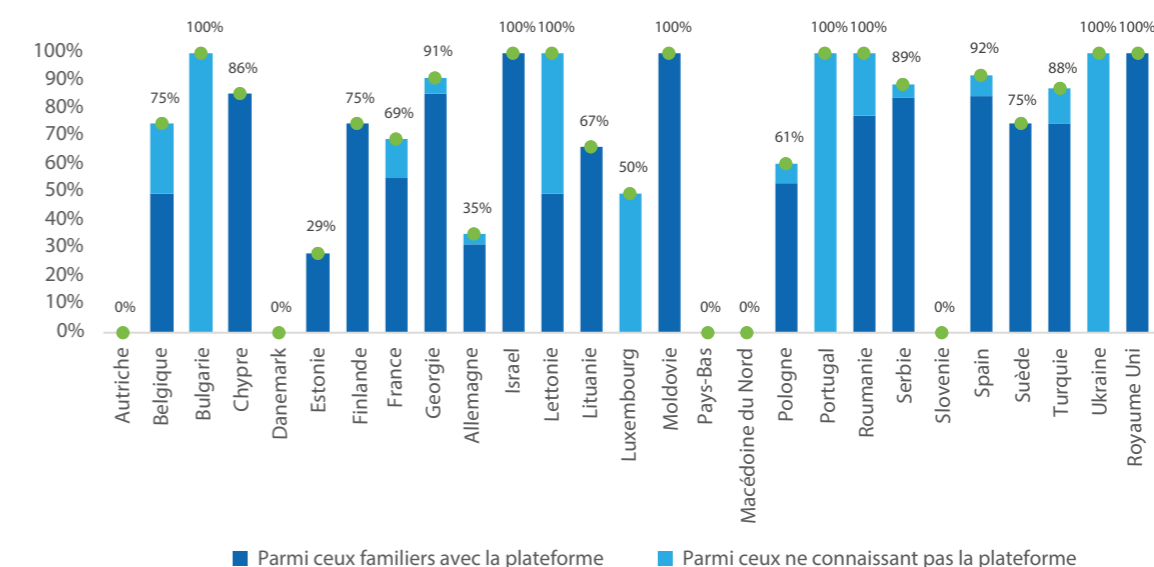
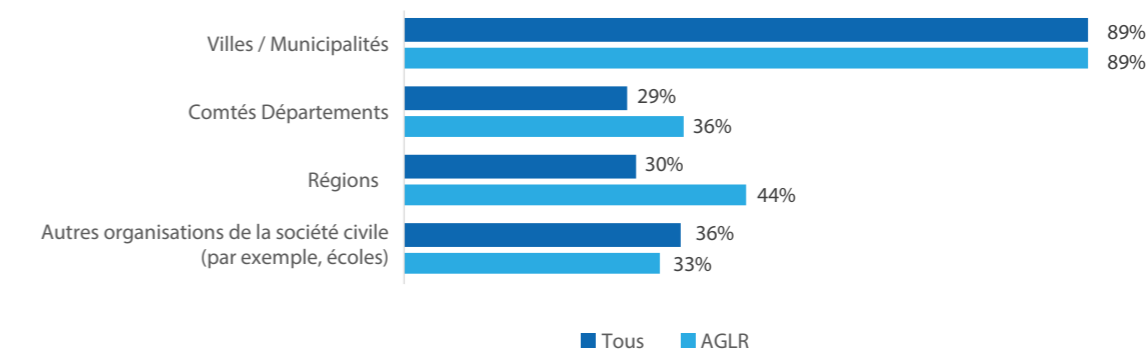


Illustration 10. Analyse des personnes qui devraient pouvoir introduire des demandes sur la plateforme, par type de répondant

Qui doit pouvoir effectuer des demandes de jumelage sur la plateforme?



³ La plateforme de jumelage du CCRE.

2. L'avenir des jumelages

La section précédente s'est concentrée sur le passé et le présent des jumelages, en examinant les différentes façons dont ils ont été utilisés et envisagés au fil du temps. Dans cette partie, nous portons notre attention sur l'avenir des jumelages en analysant les attentes des répondants à l'égard des initiatives de jumelage. En particulier, le rapport se concentrera sur les activités ayant le plus grand potentiel en matière de développement de partenariats de jumelage. En outre, il examinera les attentes en termes d'implication du CCRE et d'autres associations pertinentes.

Cartographie des préférences pour les activités de jumelage

Il a été indiqué plus haut que **près de 80 % des répondants ont manifesté le souhait de continuer à développer des activités de jumelage**. Afin de mieux comprendre les types d'actions liées aux jumelages qui intéresseraient le plus les gouvernements locaux et leurs associations nationales, il a été demandé aux répondants de choisir parmi les groupes d'activités suivants:

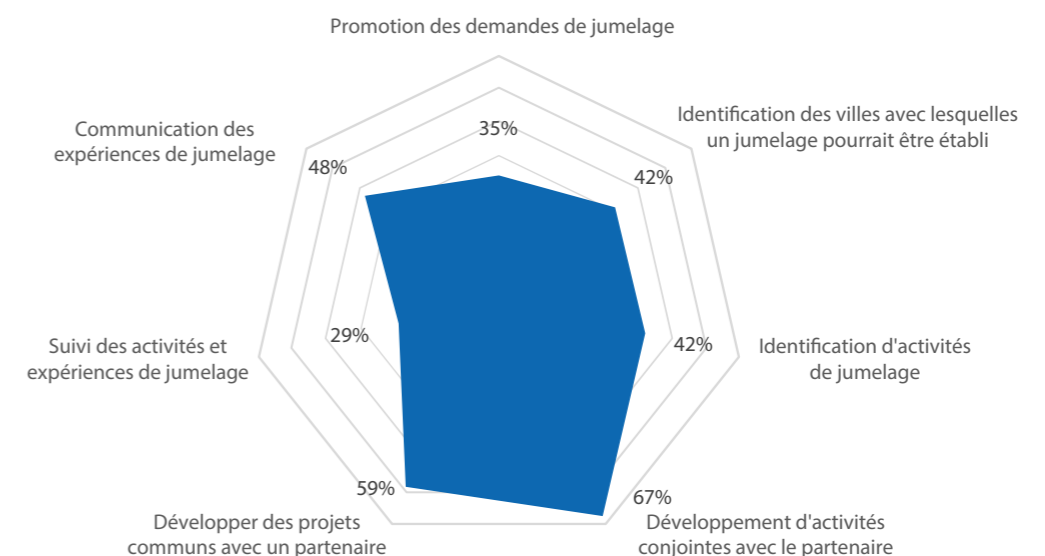


1. **Promotion des demandes de jumelage** (par ex., transmission d'informations concernant l'intérêt d'une ville pour le jumelage) ;
2. **Identification de villes potentielles pour l'établissement d'un lien de jumelage** ;
3. **Identification d'activités de jumelage** (par ex., agir en tant que canal d'information lorsqu'une autorité/organisation est à la recherche d'un partenaire pour un projet lié au jumelage) ;
4. **Suivi des activités et des expériences relatives au jumelage** (par ex., collecte de données sur les jumelages, suivi) ;
5. **Développement d'activités communes** avec les partenaires de jumelage (par ex., organisation d'un événement culturel commun avec une autre ville) ;
6. **Développement de projets conjoints** avec un partenaire de jumelage (par ex., s'associer pour des appels à propositions) ;
7. **Communication des expériences de jumelage** (par ex., faire part de la manière dont le lien de jumelage d'une ville a été développé et des avantages dont elles ont bénéficié).

Alors que les quatre premières activités sont davantage liées au suivi et à la promotion d'activités de jumelage potentielles, les trois autres reflètent les actions des parties prenantes ainsi que leur engagement et le développement de partenariats de jumelage.

Notre analyse des données a révélé que la plupart des répondants étaient plus intéressés par le deuxième type d'activités, plus de la **moitié d'entre eux indiquant une préférence pour le développement d'activités conjointes avec des partenaires (67 %) et de projets conjoints avec un partenaire de jumelage (59 %)**, comme le montre l'illustration 11 ci-dessous. En ce qui concerne les autres types d'activités, il convient de noter que 48 % des répondants ont opté pour la **communication des expériences de jumelage** entre les partenaires, ce qui démontre qu'il existe une volonté claire de rendre leurs partenariats plus visibles.

Illustration 11. Proportion des réponses à la question: «À l'avenir, dans quelle activité liée aux jumelages souhaiteriez-vous être impliqué?»



Un autre aspect important des réponses est que **seuls 22 répondants (7 %) ont indiqué ne pas souhaiter s'impliquer dans l'une ou l'autre de ces activités liées aux jumelages** à l'avenir (ou n'ont pas donné de réponse du tout).

La **divergence entre les préférences mentionnées par les gouvernements locaux et celles des associations** mérite également d'être soulignée. Comme le montre le Tableau 4, les gouvernements locaux ont indiqué une nette préférence pour les trois derniers types d'activités susmentionnés.

Tableau 4. Proportion des répondants par catégorie (gouvernements locaux et associations) et leurs préférences exprimées concernant le développement d'activités liées aux jumelages en réponse à la question: «À l'avenir, dans quelles activités liées aux jumelages souhaiteriez-vous être plus impliqué?»

% de répondants ayant affirmé leur souhait de développer une activité de jumelage	Développement d'activités de jumelage conjointes	Développement de projets communs	Communication des expériences de jumelage
GLR	70 %	61 %	48 %
AGLR	47 %	39 %	42 %

En revanche, les AGLR ont eu tendance à montrer un intérêt plus prononcé pour le développement d'activités de «soutien», telles que la **promotion des demandes de jumelage** (64 %) et l'**identification des activités de jumelage** devant être réalisées par les partenaires de jumelage (58 %). Cette divergence d'intérêt peut s'expliquer par les responsabilités différentes de ces deux types de répondants. Ces données sont pertinentes pour déterminer de quelle manière et à quelles étapes le CCRE et ses associations nationales peuvent jouer un rôle majeur dans la promotion des jumelages.

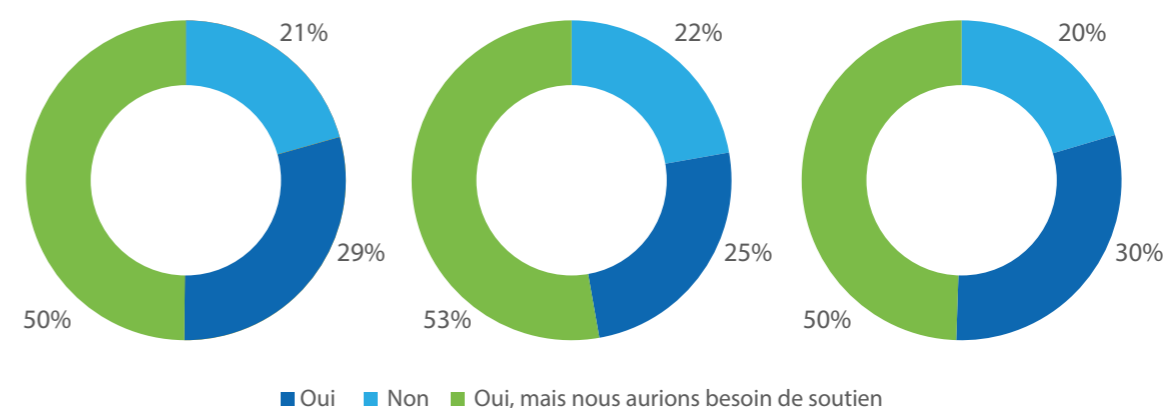
Tableau 5. Part des répondants par catégorie (collectivités locales et associations) et leurs préférences déclarées concernant le développement d'activités liées aux jumelages en réponse à la question: «À l'avenir, dans quelles activités liées aux jumelages souhaiteriez-vous être plus impliqué?»

% de répondants ayant affirmé leur souhait de développer une activité de jumelage	Promotion des demandes de jumelage	Identification de partenaires potentiels	Identification des activités de jumelage	Suivi des activités et expériences de jumelage
GLR	31 %	42 %	40 %	28 %
AGLR	64 %	44 %	58 %	36 %

Besoins et attentes

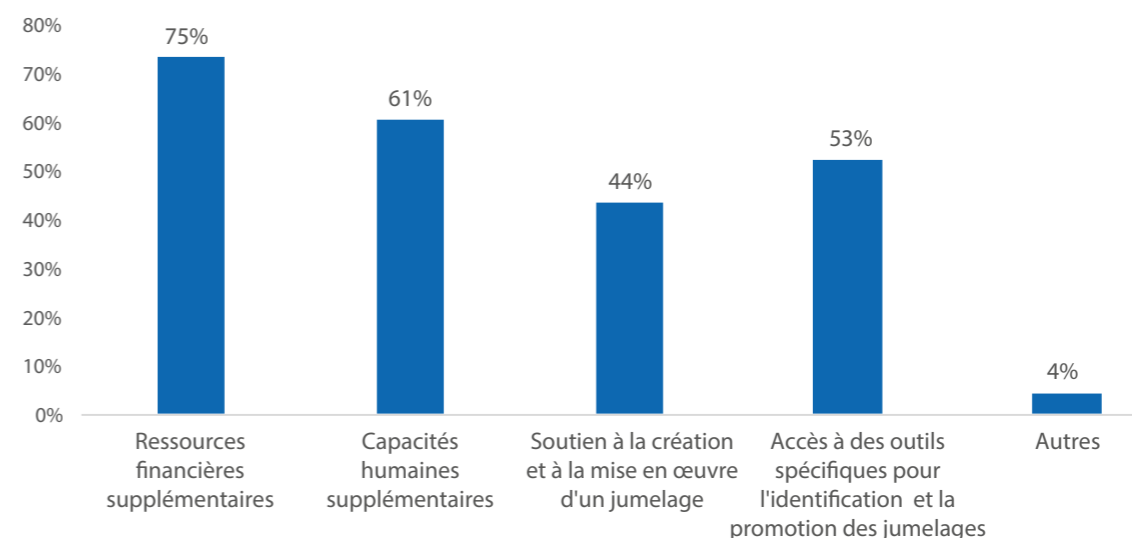
Pour que les GLR et les AGLR puissent réaliser leur aspiration à faire avancer les actions liées aux jumelages, leurs objectifs doivent s'aligner sur leurs capacités pratiques respectives. Lorsqu'on leur a demandé s'ils avaient la capacité d'explorer de nouvelles opportunités de jumelage, la grande majorité des répondants (environ 80 %) ont répondu par l'affirmative, comme le montre l'illustration 12 ci-dessous.

Illustration 12. Répartition des réponses à la question: «Auriez-vous la capacité d'explorer de nouvelles opportunités de jumelage?»



Environ 50 % des répondants ont indiqué qu'ils avaient besoin d'aide pour développer efficacement les activités liées aux jumelages. Les types de soutien recherchés sont présentés dans l'illustration 13 ci-dessous.

Illustration 13. Répartition des réponses à la question: «Si vous avez répondu: "Oui, mais nous aurions besoin d'un soutien supplémentaire" pour développer les activités de jumelage, de quel type de soutien auriez-vous besoin?»





Parmi les pays dont au moins 10 répondants ont affirmé avoir la capacité d'explorer de nouvelles opportunités, une majorité a déclaré avoir besoin d'un soutien supplémentaire pour explorer ces opportunités (voir le Tableau 6 ci-dessous).

Tableau 6. Principaux résultats parmi les pays ayant la capacité d'explorer de nouvelles possibilités de jumelage, mais ayant besoin d'un soutien supplémentaire

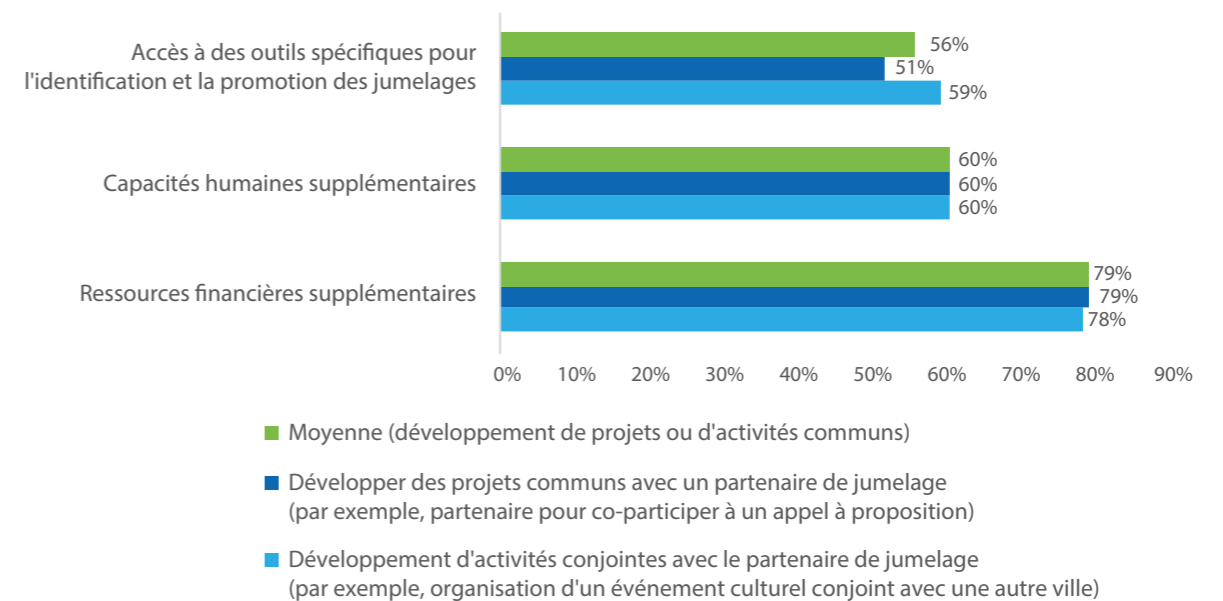
	Nombre de répondants ayant la capacité d'explorer de nouvelles opportunités	Pourcentage des répondants ayant besoin d'un soutien supplémentaire
France	22	68%
Géorgie	35	51%
Allemagne	32	44%
Pologne	18	78%
Serbie	59	68%
Espagne	26	65%

Comme nous l'avons indiqué précédemment, les défis actuels auxquels sont confrontées les collectivités territoriales et les associations en matière de jumelage sont principalement liés à un manque de **ressources financières et de personnel**. Cela explique pourquoi la plupart des répondants ont exprimé le besoin d'un soutien impliquant des ressources financières et/ou des capacités humaines supplémentaires.

De manière plus générale, en plus de ces deux premiers types de soutien, plus de la moitié des répondants ont déclaré qu'ils souhaiteraient également avoir accès à un outil dédié à l'identification et à la promotion des jumelages (53 %).

Parmi les répondants ayant exprimé leur volonté de développer des projets ou des activités communes avec leurs partenaires de jumelage, mais ayant besoin de soutien pour ce faire, une écrasante majorité a demandé des ressources financières supplémentaires (environ 80 %). La capacité humaine à réaliser de telles activités a également été soulignée par 60 % d'entre eux, suivie de près par la nécessité d'avoir accès à un outil dédié à l'identification et à la promotion des jumelages (56 %), comme l'illustre l'illustration 14 ci-dessous. Ce résultat valide l'utilité d'une plateforme de jumelage, grâce à laquelle les autorités locales pourraient identifier des partenaires potentiels et promouvoir leurs activités de jumelage.

Illustration 14. Parmi les répondants souhaitant développer des activités ou des projets communs, répartition de ceux ayant indiqué le besoin d'un soutien spécifique en réponse à la question «de quel type de soutien auriez-vous besoin?»



À la lumière de la volonté des répondants de développer davantage les activités de jumelage et des défis soulignés ci-dessus, l'un des objectifs explicites du présent rapport est de mieux comprendre les attentes des 279 collectivités locales qui ont fourni des réponses concernant le rôle que devraient jouer le CCRE et les associations nationales.

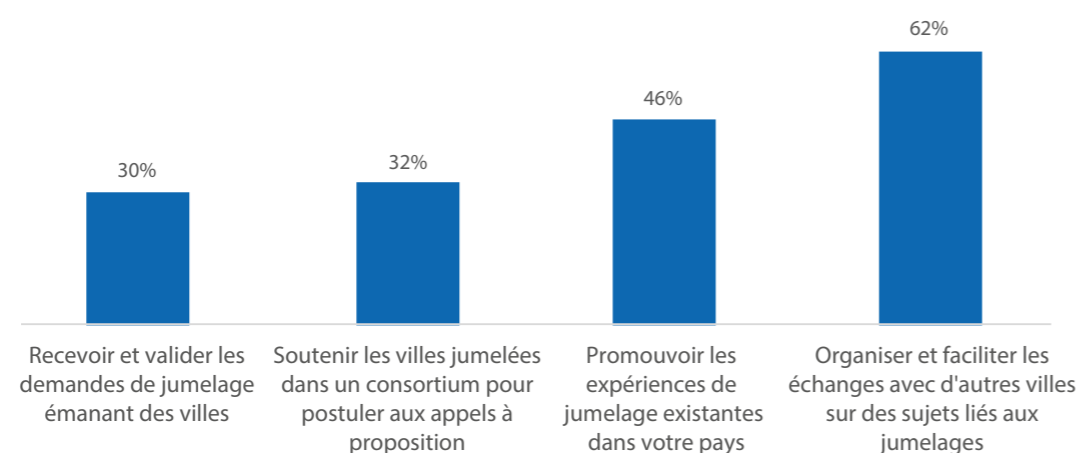
Nous avons soumis aux répondants les groupes d'activités suivants:

1. Promouvoir les offres de jumelage sur votre territoire ;
2. Recevoir et valider les demandes de jumelage émanant des villes ;
3. Soutenir les villes jumelées dans le cadre d'un consortium (par ex., pour répondre à des appels à propositions) ;
4. Suivre les liens de jumelage existants sur votre territoire (par ex., suivi des demandes qui ont abouti à un accord de jumelage) ;
5. Promouvoir les expériences de jumelage existantes dans votre pays (par ex., les bonnes pratiques) ;
6. Organiser des échanges bilatéraux avec d'autres associations nationales de gouvernements locaux et régionaux.

La principale attente des gouvernements locaux envers le CCRE et les associations nationales se matérialise par l'organisation et la facilitation d'échanges avec d'autres municipalités sur des sujets liés aux jumelages (62 %). En seconde position arrive la promotion des expériences de jumelage existantes dans leur pays et à l'étranger (46 %). Ces résultats semblent refléter encore une fois le désir des GLR de se concentrer sur des actions concrètes qui renforcent les liens avec leurs partenaires.

Il est également intéressant de noter que **32 % des répondants souhaiteraient que le CCRE et les AGLR apportent leur soutien** à travers la mise en **place de consortiums pour la participation à des appels à propositions**.

Illustration 15. Répartition des réponses des GLR ayant obtenu au moins 30 % à la question: «Quel rôle attendez-vous de votre association ou du CCRE?»



Exemples d'activités concrètes de jumelage

Plusieurs répondants ont utilisé notre enquête pour partager des exemples d'actions qu'ils ont développées avec leurs partenaires de jumelage. Ces illustrations montrent que les jumelages vont au-delà des simples échanges culturels entre partenaires et peuvent également fournir un cadre pour aborder des sujets sociaux, humanitaires et environnementaux.



L'encadré ci-dessous présente les pratiques actuelles mises en œuvre dans différents pays européens.

Encadré 1. Expériences de jumelage partagées par les répondants

- **Une municipalité de Roumanie:** «Aide humanitaire à Cernovits, soutien à la formation des fonctionnaires et aux services publics de la République de Moldavie. **Nous souhaitons poursuivre notre jumelage traditionnel et nos échanges, mais aussi identifier des projets communs financés par des fonds européens, afin d'établir des réseaux et de nouveaux partenariats/jumelages sur des sujets d'intérêt commun.**»
- **Fédération espagnole des municipalités et provinces (FEMP), en Espagne:** «Dans le cas de jumelages internationaux (non européens) et avec l'Ukraine: **Établissement de relations de développement, de solidarité et de promotion de la paix.**»
- **Une municipalité en Pologne :**
 - «**Soutien et aide humanitaire aux villes partenaires en Ukraine dans le cadre de l'agression armée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine**»;
 - «Création d'un réseau de partenariat avec des partenaires étrangers (villes partenaires) afin de **mettre en œuvre des initiatives internationales conjointes et efficaces** dans le domaine de l'activité citoyenne, en créant une plateforme d'échange de savoir-faire et de bonnes pratiques.»
- **Une municipalité en Géorgie:** «Avec la Pologne - dans le cadre du **projet d'installation de panneaux solaires dans un jardin d'enfants.**»
- **Une municipalité en Géorgie:** «Partage de l'expérience des municipalités européennes, **renforcement des capacités du personnel par des programmes de formation, partage et mise en place de bonnes pratiques pour les services municipaux.**»

Participation aux appels à proposition en matière de jumelage

La direction générale de la justice et des consommateurs (DG JUST) de la Commission européenne est en charge de la gestion du programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs» (CERV), dont l'objectif est de «protéger et promouvoir les valeurs et les droits inscrits dans les traités de l'UE et dans la Charte des droits fondamentaux. Il vise à soutenir et à développer des sociétés ouvertes, démocratiques, égalitaires, inclusives et fondées sur le droit et l'état de droit⁴.» Dans ce programme, deux appels à propositions sont directement liés au jumelage:

1. Réseaux de villes;
2. Jumelage de villes.

⁴ Source: Commission européenne (2018): [Commission européenne \(2018\)](#).

Tous deux visent à soutenir la bonne gouvernance locale et à renforcer le rôle des gouvernements locaux et régionaux dans le processus d'intégration européenne en encourageant la coopération entre les municipalités et l'échange de bonnes pratiques. Les projets proposés doivent présenter une vision à long terme de l'intégration européenne qui engage la jeune génération et crée des réseaux durables tout en promouvant la diversité et l'égalité des genres.

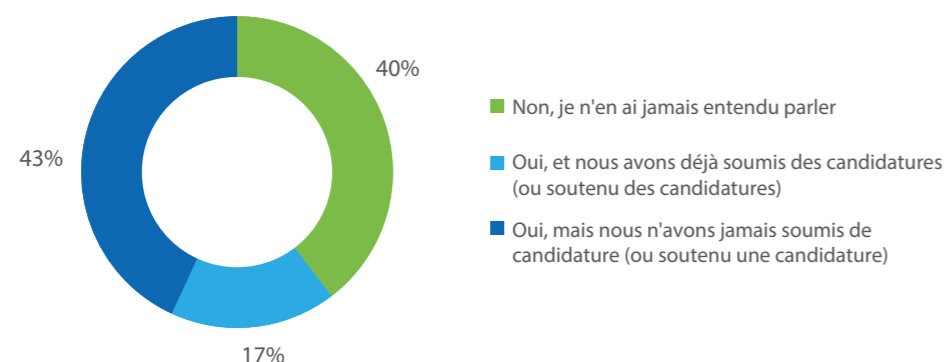
Les activités financées peuvent, par exemple, inclure des ateliers, des séminaires et des conférences et devraient viser à établir des liens durables avec les organisations partenaires, à développer des projets à plus grande échelle pour une durabilité accrue et un plus grand impact, ainsi qu'à améliorer l'information sur les droits liés à la citoyenneté de l'UE ainsi que leur mise en œuvre dans les États membres.

Les candidats éligibles sont des personnes morales (organismes publics ou privés) établies dans les États membres de l'UE, les pays et territoires d'outre-mer, les pays non membres de l'UE associés au programme du CERV ou les pays en cours de négociation pour un accord d'association. Le budget disponible pour les projets de réseaux de villes est de 6 000 000 EUR et de 4 000 000 EUR pour les projets de jumelage de villes.

Parmi nos répondants, 76 % ont déclaré qu'ils étaient éligibles pour participer aux appels de la Commission européenne. Cependant, **moins d'un répondant sur cinq (17 %) a déjà candidaté aux appels à proposition** «Jumelage de villes» et «Réseaux de villes» publiés par la Commission européenne. Parmi les personnes éligibles, 40 % n'ont jamais entendu parler de ces appels, tandis que 43 % en ont entendu parler mais n'ont jamais candidaté (voir l'illustration 16 ci-dessous).

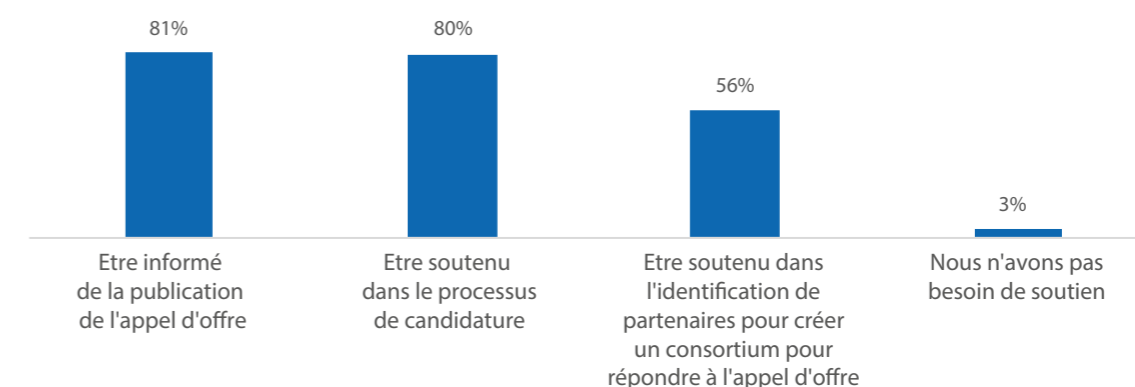
Dans l'ensemble, **85 % des répondants éligibles aux appels ont déclaré qu'ils seraient intéressés par une candidature à l'un des appels ou aux deux appels à l'avenir.**

Illustration 16. Répartition des réponses à la question: «Connaissez-vous l'existence des appels "Jumelages de villes" et "Réseaux de villes" publiés par la Commission européenne?» parmi les répondants ayant déclaré être éligibles



Pour candidater efficacement à l'un de ces appels, une grande majorité des répondants ont évoqué la nécessité d'être informés de la publication de ces appels (81 %) et d'être soutenus dans le processus de candidature (80 %). Un pourcentage significatif a également mentionné l'importance de recevoir un soutien pour l'identification de partenaires en vue de la création d'un consortium (56 %).

Illustration 17. Répartition des réponses à la question «Auriez-vous besoin d'un soutien quelconque?» parmi les personnes ayant manifesté un intérêt pour une candidature à l'un des appels à proposition de la Commission européenne relatifs aux jumelages



Parmi les 40 répondants qui avaient déjà répondu à un appel communautaire, 46 des 68 demandes ont été acceptées, soit un taux de réussite de 68 %. Il est important de comprendre les mesures qu'ils ont prises pour surmonter les obstacles afin d'améliorer le taux de réussite des futures candidatures. Les défis qu'ils ont rencontrés et identifiés sont cités dans le Tableau 7 ci-dessous.

Tableau 7. Défis rencontrés par les répondants ayant déjà soumis une demande au CERV

Obstacle	% de GLR ou d'AGLR ayant déjà travaillé sur une soumission à un appel à propositions
Le processus de candidature est trop complexe (par ex., il est trop long).	48 %
Les montants proposés dans les appels sont trop faibles	38 %
Difficulté de satisfaire aux conditions requises (par ex., le nombre de participants demandé est trop élevé)	25 %
Capacité interne insuffisante (manque de personnel pour remplir une telle demande)	25 %
Difficulté de trouver des partenaires pour la candidature	13 %
Autres	10 %



Conclusions

- Ce rapport démontre que le jumelage reste une pratique pertinente avec un impact efficace et significatif. En outre, près de 80 % des personnes interrogées ont exprimé leur intention de continuer à développer des activités de jumelage, la majorité d'entre elles souhaitant explorer de nouvelles possibilités de partenariat.
- Ce rapport montre également que les expériences de jumelage de ces municipalités ne se limitent pas au contexte traditionnel classique. Si 50 % d'entre elles ont utilisé le jumelage comme un moyen d'établir des liens culturels avec leurs pairs, plus de la moitié ont déclaré l'avoir utilisé comme un tremplin pour développer des réseaux durables. Cela peut inclure l'organisation d'ateliers, de conférences, d'activités de formation, ainsi que le développement de projets communs.
- Les collectivités territoriales et leurs associations ont également manifesté leur intérêt pour une meilleure compréhension des possibilités de financement de l'Union européenne. Cela permettrait d'utiliser les jumelages à la fois pour développer des projets communs et pour renforcer la coopération avec leurs partenaires (dans les domaines liés au développement économique, à l'agriculture et aux nouvelles technologies).
- Toutefois, les GLR et les AGLR doivent également relever des défis pour développer davantage les jumelages, à savoir une pénurie de ressources financières et humaines, ainsi qu'un manque de connaissances sur la manière de s'engager efficacement dans des activités de jumelage.

Recommandations du CCRE

Pour libérer tout le potentiel des jumelages et relever ces défis, une approche à multiples facettes est nécessaire:

- **Une augmentation des dotations budgétaires et des possibilités de financement**, en particulier de la part de donateurs institutionnels, tels que la Commission européenne, apporterait le soutien financier nécessaire au maintien et à l'expansion des initiatives de jumelage.
- **Il est essentiel de fournir des conseils aux municipalités lorsqu'il s'agit d'accéder à des opportunités de financement.** Il est fondamental à cet égard que les GLR soient informés de l'existence des différentes opportunités, au-delà des programmes de jumelage eux-mêmes, et qu'ils reçoivent un soutien pendant le processus de candidature.
- **La formation est tout aussi essentielle.** Le renforcement des capacités par le biais de programmes de formation sur les jumelages permettrait de responsabiliser le personnel municipal et de lui donner les moyens de diriger et de mettre en œuvre des projets de jumelage efficaces. En plus d'enrichir les capacités individuelles, cet investissement contribuerait également à la réussite globale et à la durabilité des initiatives de jumelage.

Le CCRE, avec son engagement traditionnel en faveur des jumelages, a un rôle unique à jouer dans la promotion de ces solutions. Avec le soutien adéquat des institutions et en travaillant main dans la main avec ses membres, le CCRE peut libérer le potentiel des jumelages pour relever les défis existants dans divers domaines politiques à travers l'Europe, y compris la territorialisation des Objectifs de développement durable.



L'Europe
locale & régionale

Contactez-nous

À propos de l'étude

Vincent Furlan
Conseiller - Recherche et études
Courriel: vincent.furlan@ccre-cemr.org
www.cemr.eu

A propos du CCRE et des jumelages

Martin Revault
Attaché auprès du Secrétaire Général en charge des Jumelages
Courriel: martin.revault@ccre-cemr.org
www.cemr.eu